

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION 02/2024 De la commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance du 25 janvier 2024 Convocation : 20 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 janvier à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

<u>Présents</u>: Patrice COCHET - Olivier LARCHER - Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Vincent ROUDAUT - Valérie JUNOT - Véronique RIAUD - Robert BECH

<u>Absents excusés</u>: Pascal GUERIN — Bruno GAUFILLET –Virginie LAZA <u>A donné pouvoir à</u>: Bruno GAUFILLET à Johanne LEIGNADIER - Virginie LAZA à Stéphanie LEGRIS

<u>Secrétaire de séance</u> : Stéphanie LEGRIS

Objet: Tarification location salles des fêtes (week-end) – lits en dortoirs

Vu la délibération 14/2019 du jeudi 21 mars 2019 Vu la délibération 32/2021 du mercredi 08 septembre 2021 Vu la délibération 07/2023 du jeudi 09/03/2023 Considérant la hausse tarifaire des énergies, Mr le Maire, propose de modifier les tarifs de location, comme suit :

• Location de salles, Week-End (2 jours/1 nuit) :

Tarifs actuels

Proposition

- Salle de **L'Auberge** (50 places) vaisselle comprise :
- Buccussiens (250€) Extérieurs (550€) / Buccussiens (300€) Extérieurs (600€)
- Salle des **veillées** (20 places) vaisselle comprise : Buccussiens (130€) – Extérieurs (200€) / Buccussiens (150€) – Extérieurs (200€)
- Salle Marc SANGNIER (100 places) + vaisselle : Buccussiens (350€) − Extérieurs (800€) / Buccussiens (400€) − Extérieurs (850€)

• Hébergement en dortoir :

Tarif actuel:

Sans location de salle, lits seuls (tarif par lit et par nuit) : $15 \in$ Avec location de salle (tarif par lit et par nuit) : $12 \in$

Proposition:

Tarif unique : 15 € par lit, par nuit (avec ou sans location de salle).

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, des présents et représentés, après en avoir délibéré, **DECIDE,** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, Ces éléments sont versés au règlement de la location des salles.

Nombre de membres :

En exercice: 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour: 12 Abstention: 0 Contre: 0

POUR EXTRAIT CONFORME Fait à Boissy-La-Rivière, le 25/01/2024

Le Maire, dominique LEROUX